

DÉPARTEMENT  
DE  
SEINE-ET-MARNE

VILLE DE  
GREZ-ARMAINVILLIERS

DATE DE CONVOCATION

6 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE

15 mars 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

N° 10.2019

OBJET :

Tarifs relatifs aux activités  
organisées durant le temps  
scolaire applicables à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf  
Le mardi douze mars à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA, Maire.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, *Adjointe au Maire*, GIOVANNONI Patrick, *Adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *Adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *Adjointe au Maire*, SEVESTE Arnaud, *Adjoint au Maire*, MASSON Isabelle, *Adjointe au Maire*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, ZUCCOLO Isabelle, SIEVERT-PÉRE Guy Christian, MATHÉROT Olivier, VACHER Gérard, CHOULET Gérard, PORTE Dominique, BENOIT Dominique, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LANNERÉE Véronique, GIUDICELLI Sandrine, BORDERIEUX Patricia, MAGE Marc-Emmanuel, FERNANDEZ Sylvie.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Avaient donné pouvoir :

M. MONGIN Claude à M. GARCIA Jean-Paul  
Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie  
M. OFFROY Patrick à M. VACHER Gérard

Étaient absents :

M. BOURUMEAU Christophe, Mme DANSOU Viviane, Mme, Mme LEROY Virginie, M. MOISSET Christian

Secrétaires de séance :

Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie et M. BOURDEILLE Christian

**Entendu** l'exposé de Monsieur Arnaud SEVESTE, adjoint au Maire chargé de la jeunesse, relatif à la détermination des montants de la participation des familles aux activités proposées dans le cadre de l'accueil jeunes durant la période scolaire ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité de fixer les montants de la participation des familles aux activités organisées dans le cadre des activités de l'accueil jeunesse en ce qui concerne le temps scolaire ;

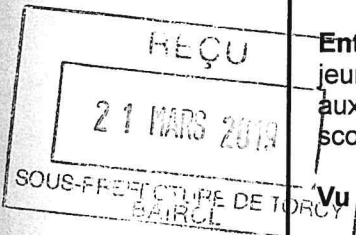
**Considérant**, la nécessité de fixer les tarifs des sorties proposées dans le cadre des activités organisées durant le temps scolaire, étant entendu que celles-ci donne lieu à perception d'une participation des familles venant en sus du forfait annuel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 22 voix pour, 2 abstentions** (Mme BOURDERIEUX et Mme FERNANDEZ) **et 1 voix contre** (M. MAGE) ;

**Fixe** comme suit les tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du forfait annuel et permettant l'accès aux activités organisées au sein de la structure durant la période scolaire (à l'exception des sorties qui font l'objet d'une participation financière complémentaire) :

- jeunes habitant la commune : 20 euros
- jeunes n'habitant pas la commune : 120 euros

.../...



**Fixe** comme suit les tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des sorties pouvant être proposées dans le cadre des activités organisées durant la période scolaire, étant entendu, que la participation à celles-ci implique de s'être préalablement acquitté du forfait annuel ;

- patinoire, piscine : 2 euros
- sortie demi-journée : 3 euros
- sortie journée : 4 euros
- sortie exceptionnelle demi-journée : 6 euros

**Précise** que les recettes perçues au titre de la participation des familles aux sorties susvisées seront encaissées via la régie de recettes créée à cet effet par Monsieur le Maire et par délégation du Conseil municipal ;

**Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Je certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Jean-Paul GARCIA